



Section FO DGFIP du Pas de Calais

Déclaration liminaire des élus

FO-DGFIP en CAP Locale

CAPL n°2 (agents) du 15 novembre 2018 – Liste d'aptitude de C en B

MADAME LA PRÉSIDENTE,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Les fiches de signalement rédigées à l'encontre de collègues sont transmises aux agresseurs présumés au mépris des règles de confidentialité élémentaires auxquelles sont tenus de s'astreindre les délégués en comité hygiène, sécurité et conditions de travail.

Bien sûr, il y a tellement d'intervenants dans ces affaires qu'il est facile de laisser croire que la faute incombe à l'autre.

Dans une autre instance, au même mépris de la confidentialité, certains élus des personnels transmettent à des militants de leur organisation les noms de candidats à la liste d'aptitude. Et c'est là le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui.

Dans l'unique préoccupation électoraliste qui les anime depuis 4 ans entre agressivité et agitation, ils sont complices de l'invective et de la stigmatisation des collègues qu'ils sont censés représenter.

Madame la Présidente, la chasse à quelques voix ne justifie pas que la déontologie des représentants des personnels soit de la sorte bafouée.

Même si ces agissements solitaires demeurent ceux d'une seule organisation, ils jettent l'opprobre et le discrédit sur toute l'action menée par les élus du personnel.

Il incombe à chacun de savoir rester au service de ceux qui nous ont donné mandat de représentation.

Il n'y a que le mandat qui légitime l'action.

J'accuse le syndicat ou l'organisation qui prétend l'être de diffuser des documents confidentiels.

J'accuse la même organisation de distiller la peur et de vouloir conserver l'emprise sur les agents des finances publiques.

Je l'accuse de n'être que dans une logique électoraliste méprisante et méprisante à l'égard des agents des finances publiques du Pas-de-Calais.

Madame la Présidente, vous n'ignorez pas que ces mêmes individus font le siège de votre bureau pour vous enjoindre de faire respecter aux autres les règles auxquelles ils ne s'astreignent pas.

Sachez rappeler, Madame la Présidente, les règles de confidentialité qui régissent notre action au service de tous.

L'avenir de la DGFIP est suffisamment obscurci pour qu'il faille gâcher de l'énergie dans des combats qui n'intéressent pas les agents des finances publiques.

Aujourd'hui, les représentants **FO-DGFIP** siègent pour la sélection en vue de l'élaboration de la liste d'aptitude de B en A 2019. Ils affirment qu'avec la suppression du Plan ministériel de qualification, la reconnaissance du travail des agents est devenue une coquille vide.

FO-DGFIP rappelle son attachement à la liste d'aptitude et dénonce cette politique qui illustre le mépris de l'administration à l'égard de ses agents. Les agents, de par leur investissement, méritent un plan de qualification et des taux de promotion dignes de ce nom.

Les représentants FO-DGFIP n'ont eu de cesse, tout au long du mandat qui s'achève, de mettre en avant l'intérêt des agents et la défense des missions auxquelles ils sont fortement attachés. Ces intérêts sont indissociables, car sans missions il n'y a plus d'agents et sans agents, il n'y a plus de missions.

Ils ont en permanence considéré que les règles de gestion ne sont qu'un garde-fou à l'arbitraire et devant leur inadaptation aux réalités de la DGFIP d'aujourd'hui - les expérimentations en cours dans certains départements en attestent - **les représentants FO-DGFIP** exigent leur remise à plat et souhaitent profiter pleinement de ces expérimentations pour peser afin qu'elles soient plus justes.

Pour **FO-DGFIP** l'essentiel ne se résume pas à s'assurer dans les instances du respect des règles si l'on ne se préoccupe pas prioritairement du sort des agents.

Ce ne sont pas les règles qui font vivre le syndicalisme, mais les agents !

Les élus FO en CAPL n°2 :

Titulaires : Laurent BRIOUL, Yannig BOURGAIN & Justine KORKUT

Suppléants : Laurence DIDAUX, Catherine ROUX & Franck BAHIER

Experts : Élodie DELFOSSE, Jacques REGNIER & Céline FRANCESCHINI



Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018